



NOTE DE SERVICE

- DATE :** Le 8 avril 2020
- AUX :** Prêtres diocésains et religieux
- COPIE CONFORME :** Diacres permanents, animateurs et animatrices de la vie paroissiale, séminaristes, secrétaires de paroisse, supérieurs et supérieures de congrégations religieuses, présidents et présidentes, vice-présidents et vice-présidentes des Conseils paroissiaux de pastorale, employés et employées du Centre archidiocésain
- DE :** Son Excellence Monseigneur Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface
- OBJET :** **Pandémie COVID-19 - Mise à jour hebdomadaire N° 3**

Chers amis, chères amies,

Cette semaine, nous avons choisi de vous envoyer la Mise à jour aujourd'hui en raison de la semaine Sainte. Autrement, chaque vendredi mon bureau émettra une mise à jour hebdomadaire avec de nouveaux renseignements et des clarifications par rapport à des questions que nous avons été posées, surtout par les doyens lors de notre téléconférence hebdomadaire du mardi matin.

Niveau de protocole et lieux de culte

Le protocole III est toujours en vigueur. La directive du 27 mars du Dr Brent Roussin, médecin hygiéniste en chef, demeure en vigueur : « *Les rassemblements publics seront limités à 10 personnes dans tout bâtiment ou endroit intérieur ou extérieur. Ceci comprend les lieux de culte, les rassemblements et les événements familiaux tels que les mariages et les funérailles* ». Il est important de se rappeler les conséquences de ceci, c.-à-d. ce qui peut et ce qui ne peut pas être fait. Veuillez vous référer à la Mise à jour n° 2 du 3 avril dernier.

Triduum pascal – La transmission en direct des liturgies

Jeudi saint

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

En français à 18 h, homélie par Mgr Albert LeGatt



En anglais à 20 h, homélie par Mgr Albert LeGatt

Vendredi saint

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

En français à 14 h, homélie par le frère Germain Kpakafi, OFM Cap

En anglais à 16 h, homélie par M. Doug Cross, diacre permanent

Vigile pascale

En français à 21 h

Célébrant : Mgr Albert LeGatt à la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, homélie par Mgr LeGatt

En anglais à 21 h

Célébrant : M. l'abbé Carl Tarnopolski, vg, à la paroisse St. Bernadette, homélie par l'abbé Tarnopolski

Les liens pour la Vigile pascale en anglais seront affichés sous peu au site Web diocésain.

Dimanche de Pâques

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

En français à 9 h, homélie par M. Michel Landry, diacre permanent

En anglais à 10 h 30, homélie par Mgr Albert LeGatt

On peut accéder aux liturgies via le canal YouTube de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens :

<https://www.youtube.com/channel/UCFLbnkM6HIRYpb4QjiXeBOg/live>

Ou encore sur la page Facebook du diocèse au

<https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/live>

Les malentendants sont conseillés de participer aux messes via le canal YouTube de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ou de la paroisse de St. Bernadette pour la Vigile pascale en anglais.

VEUILLEZ NOTER : les liturgies commenceront à la seconde près de l'heure de diffusion indiquée. Si vous accédez à Facebook ou à YouTube à l'avance, vous risquez de tomber sur la fin de la liturgie précédente.

Pourquoi ne pas diffuser de la Cathédrale Saint-Boniface? Nous vous expliquons. Nous avons choisi les églises de Saints-Martyrs-Canadiens et de St. Bernadette car il s'agit d'endroits où la diffusion des messes via Facebook ou YouTube est déjà une pratique courante, ce qui facilite la diffusion des liturgies diocésaines. De plus, ces églises se prêtent plus aisément à la prise d'images étant donné leur éclairage ainsi que leurs qualités acoustiques. Étant donné la hauteur de son sanctuaire, par exemple, la Cathédrale se prêterait plus difficilement au positionnement des caméras et à la prise d'un son clair.

Les messes privées des prêtres et leur participation aux autres offices lors du Triduum pascal et du Dimanche de Pâques

Il faut d'abord se référer à la Mise à jour n° 2 du 3 avril dernier pour se rappeler les principes et les conséquences qui en découlent quant aux messes privées des pasteurs le dimanche et en semaine. Tout ce qui est expliqué dans cette Mise à jour demeure en vigueur.

Cela étant dit, et comme suite de la téléconférence tenue le 7 avril dernier avec les huit doyens (représentant les huit régions de notre diocèse), M. l'abbé Carl Tarnopolski, vg, et moi-même, les directives suivantes sont émises. En décidant de prendre ces mesures, nous prenons le conseil du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, Dr Brent Roussin, nous disant que les deux prochaines semaines seront le plus critique. Ceci nécessite le plus haut degré de l'isolement physique, ce qui demande que tout le monde reste chez eux.

Jeudi saint

Messe privée à être célébrée par le pasteur selon les indications susmentionnées.

Vendredi saint et Vigile pascale

Nous demandons à tous les prêtres de ne pas célébrer, en privé, les célébrations de la Passion du Seigneur ni de la Vigile pascale.

Nous demandons à tous les prêtres à plutôt participer aux offices du Vendredi saint et de la Vigile pascale en visionnant ces offices archidiocésains transmis en direct. Les prêtres sont encouragés à ne pas célébrer la Vigile seuls puisque cette plus grande célébration des mystères de la mort et de la résurrection requiert vraiment une assemblée, du point de vue liturgique.

Dimanche de Pâques

Messe privée à être célébrée par le pasteur selon les indications habituelles.

Exception : En tout temps, si votre paroisse diffuse déjà vos propres célébrations, le pasteur et son équipe (avec un maximum de 10 personnes) peuvent célébrer tous les offices de la Semaine sainte.

La Vénération de la Croix

Veuillez communiquer à vos paroissiens ou à vos membres qu'il serait bien d'avoir en main une petite croix ou un crucifix au moment de la vénération lors du visionnement de cette célébration diffusée via la page Facebook ou YouTube.

Puisque les églises peuvent encore être ouvertes selon les directives actuellement en place, c.-à-d. pas plus de 10 personnes à la fois, distanciation physique de deux mètres, etc., il est possible de communiquer à vos paroissiens les heures d'ouverture de votre église tout en indiquant très clairement que personne ne doit s'approcher et toucher la croix que vous utilisez pour la vénération par l'assemblée et qui serait placée à l'endroit

habituel. Si vous ouvrez vos églises ce Vendredi saint pour un certain moment, il serait bien que le prêtre soit présent dans l'église pour accueillir les gens et pour diriger toutes vénération individuelles.

Allumer des chandelles dans nos maisons pour célébrer la résurrection de Jésus Christ

Notant la suggestion faite par Michèle Sala Pastora, paroissienne à Sainte-Famille, ainsi que par plusieurs autres personnes (voir l'article *Spread the Light this Easter* par Brenda Suderman publié sur la page *Faith* du Winnipeg Free Press le samedi 4 avril), je propose que nous répandions la lumière à Pâques. Ainsi, j'invite tous les fidèles de l'Archidiocèse de Saint-Boniface à allumer une chandelle, ou une autre source de lumière (alimenté par des piles) à 21 h, ou quelques minutes avant, le samedi 11 avril et la placer dans la fenêtre principale de leur maison.

De façon semblable, Mgr Richard Gagnon a demandé aux fidèles de l'Archidiocèse de Winnipeg d'allumer une chandelle et de sonner une cloche à 20 h, l'heure à laquelle leurs Vigiles pascales ont normalement lieu. Dans l'Archidiocèse de Saint-Boniface, notre diffusion en direct de la Vigile pascale commence à 21 h, en français de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens et en anglais de la paroisse St. Bernadette. Donc, nous sommes tous invités à allumer nos chandelles et les placer dans nos fenêtres pour être « *une lumière pour le monde* » à ce moment précis ou quelques minutes d'avance.

Sonner les cloches de l'église

Je vous invite aussi à sonner les cloches de vos églises à midi le dimanche de Pâques et tous les dimanches jusqu'à la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'à la fin du temps de Pâques. Prière de les sonner pendant au moins cinq minutes.

Dans ce contexte, le fait de sonner joyeusement les cloches sert à signaler notre reconnaissance envers les employés de première ligne dans notre société, tous ces milliers de personnes qui quittent leurs maisons et la sûreté de leur bonne santé, pour s'engager à l'ensemble des services essentiels alors que nous, le restant de la population, continuons à vivre nos vies, de façon le plus normale possible, en sécurité et en sachant que nous recevrons les soins nécessaires lorsque nous en aurons besoin.

Cependant, afin que cela puisse avoir un impact maximal, nous devons en informer nos paroissiens par rapport à la raison pour laquelle nous sonnons nos cloches. Si votre paroisse décide d'embarquer dans ce projet, prière d'en informer vos paroissiens à l'avance.

Nous tentons aussi à inviter les autres Églises chrétiennes et même les autres communautés de foi à se joindre à des efforts semblables chacun selon leur tradition et pratique.

Le Centre archidiocésain demeure ouvert

Malgré la fermeture du Centre diocésain au public, toutes fonctions diocésaines, y compris celles du bureau de l'Archevêque, de l'administration, et des Services pastoraux, continuent à être offertes à distance avec le minimum possible d'interruptions de service.

Durant la Semaine sainte et la semaine de Pâques, les bureaux du Centre diocésain seront fermés :

Jeudi saint – le 9 avril 2020 (à partir de midi)
Vendredi saint – le 10 avril 2020
Lundi de Pâques – le 13 avril 2020

Les bureaux seront ouverts de nouveau le mardi 14 avril 2020.

Clarifications de la part du médecin hygiéniste en chef

Le 31 mars 2020, notre Coordonnateur des Communications, M. Daniel Bahuaud, a écrit au Gouvernement du Manitoba (le Bureau de la santé publique) pour poser les trois questions suivantes. Nous vous faisons parvenir les réponses que nous avons reçues de la part du Gouvernement du Manitoba.

1. Les églises peuvent-elles toujours accueillir jusqu'à dix personnes à la fois?

Oui, les lieux de cultes, incluant les églises, peuvent continuer à être ouverts du moins que moins que 10 personnes sont présentes. De plus, vous devez implémenter les mesures nécessaires afin d'assurer que les personnes présentes au lieu de culte peuvent raisonnablement maintenir une distance d'au moins deux mètres entre eux. (Répondu le 1er avril)

2. Les bureaux diocésains et paroissiaux peuvent-ils demeurer ouverts?

Les organismes de foi peuvent opérer à distance tout comme les entreprises exclues. Cela veut dire que des membres du personnel peuvent être au bureau pour des raisons de tournage/diffusion/travail de bureau. Cependant, ils doivent respecter les lignes directrices de la distanciation sociale et sont limités à des rassemblements d'un maximum de 10 personnes. (Répondu le 4 avril)

3. Les églises et d'autres organismes de foi sont-ils considérés des services essentiels?

Les organismes de foi sont explicitement énumérés dans l'ordre concernant les rassemblements publics; ils ne sont pas inclus sur l'horaire des services essentiels. (Répondu le 4 avril)

Message du pape François

Je vous partage deux extraits du message du pape François lors de son audience générale d'aujourd'hui, le mercredi 8 avril 2020.

« La Croix est "la cathédre de Dieu" ; et le Pape de suggérer que nous regardions le crucifix en silence, pour découvrir qui est notre Seigneur, pour nous libérer de nos préjugés à son sujet, et qu'ensuite nous ouvrons l'Évangile. *"Il (Jésus) ne montre personne du doigt, mais ouvre ses bras à tous ; il ne nous écrase pas de sa gloire, mais se laisse dépouiller pour nous ; il ne nous aime pas en paroles, mais nous donne sa vie en silence."*

« En ces jours de quarantaine, où nous devons rester chez nous sans pouvoir nous rendre à l'église, le Pape suggère que nous vivions des "liturgies domestiques" centrées autour du crucifix et de l'Évangile, en ouvrant "son cœur à la prière". »

Union de prières,

+ Albert LeGatt

+Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface